



French

GAFI ▾

Pays ▾

Publications ▾

Sujets ▾

Calendriers ▾

[Accueil](#) [Publications](#)

Juridictions à haut risque faisant l'objet d'un appel à action - juin 2024

Juridictions à haut risque faisant l'objet d'un appel à action - juin 2024

Publication details

Language

English

Country

[Democratic Republic of](#)

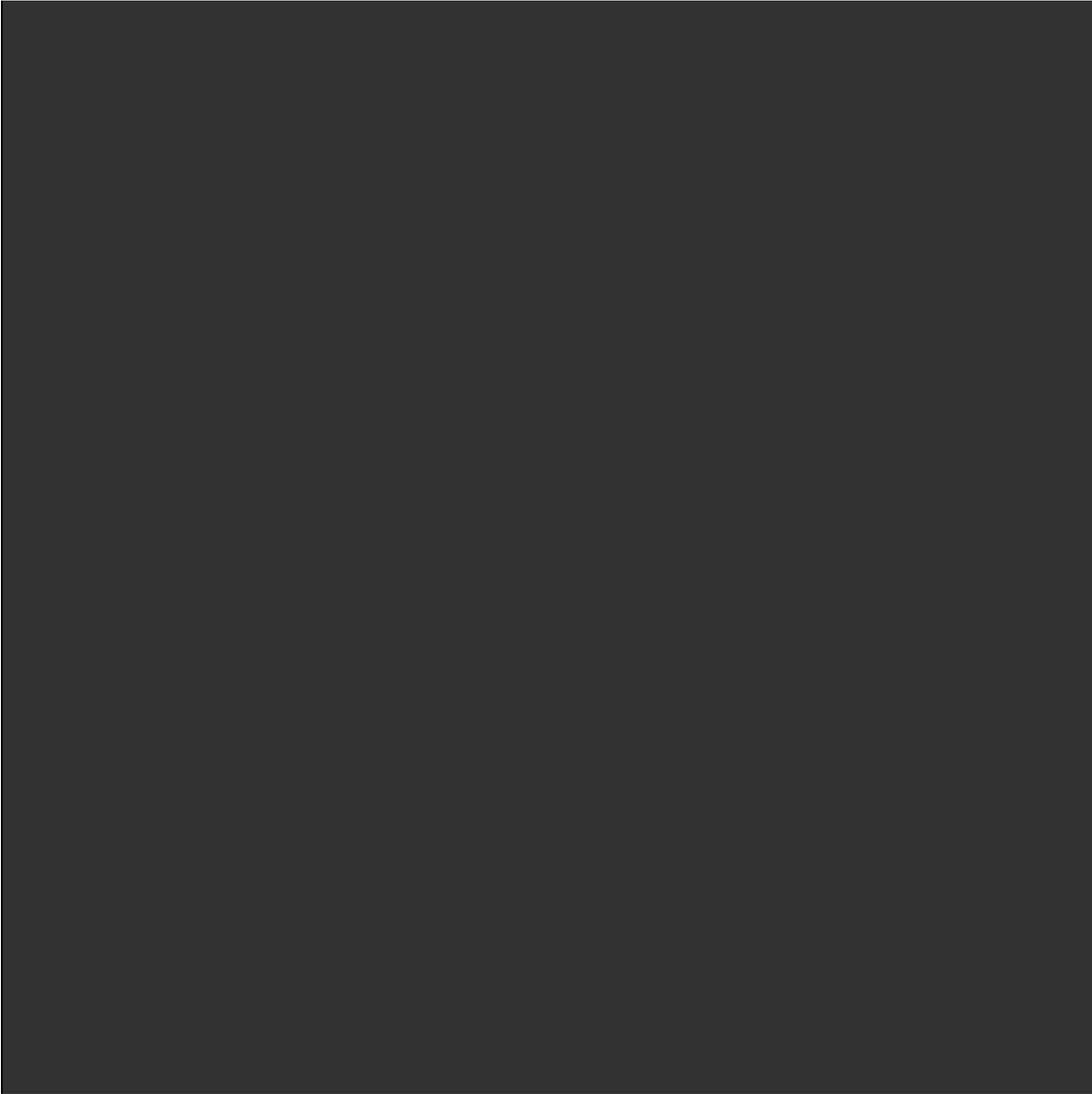
[Korea](#)

[Iran](#)

[Myanmar](#)

Topic

[High-risk and other jurisdictions](#)



"liste noire"

Singapour, 28 juin 2024 -

Les juridictions à haut risque présentent d'importantes lacunes stratégiques dans leurs régimes de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération. Pour tous les pays identifiés comme présentant un risque élevé, le GAFI invite tous les membres et exhorte toutes les juridictions à appliquer des mesures de vigilance renforcées et, dans les cas les plus graves, les pays sont invités à appliquer des contre-mesures pour protéger le système financier international contre les risques de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme et de financement de la prolifération (BC/FT/FP) émanant du pays. Cette liste est communément désignée sous le

nom de « liste noire ». Depuis février 2020, seul l'Iran a présenté un rapport en janvier 2024, sans changement important dans la situation de son plan d'action.

Compte tenu des risques accrus liés au financement de la prolifération, le GAFI réitère son appel à appliquer des contre-mesures à ces juridictions à haut risque.

Juridictions faisant l'objet d'un appel du GAFI à ses membres et autres juridictions à appliquer des contre-mesures

République populaire démocratique de Corée (RPDC)

S'appuyant sur les déclarations du GAFI au cours de la dernière décennie, le GAFI demeure préoccupé par l'incapacité persistante de la RPDC à remédier aux insuffisances significatives de son régime de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) et par les graves menaces posées par les activités illicites de la RPDC liées à la prolifération des armes de destruction massive (ADM) et à leur financement.

Le GAFI n'a cessé de rappeler depuis 2011 la nécessité pour tous les pays de mettre en œuvre énergiquement les sanctions financières ciblées conformément aux résolutions du CSNU et d'appliquer les contre-mesures

suivantes pour protéger leurs systèmes financiers contre la menace de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme et de financement de la prolifération émanant de la RPDC :

- Mettre fin aux relations de correspondance avec les banques de la RPDC ;
- Fermer toute filiale ou succursale des banques de la RPDC dans leur pays ;
et
- Limiter les relations d'affaires et les opérations financières avec les ressortissants de la RPDC.

Malgré ces appels, la RPDC a accru sa connectivité avec le système financier international, ce qui soulève des risques de financement de la prolifération (FP), comme l'a noté le GAFI en février 2024. Cela requiert une plus grande vigilance et une mise en œuvre et une application renouvelées de ces contre-mesures à l'encontre de la RPDC. Comme indiqué dans la résolution 2270 du Conseil de sécurité des Nations Unies, la RPDC utilise fréquemment des sociétés écrans, des sociétés fictives, des coentreprises et des structures de propriété complexes et opaques dans le but de violer les sanctions. À ce titre, le GAFI encourage ses membres et tous les pays à appliquer des mesures de vigilance renforcées à l'égard de la RPDC et de sa capacité à faciliter les transactions en son nom.

Le GAFI exhorte également les pays à évaluer et à prendre en compte de manière adéquate le risque accru de financement de la prolifération lié à la plus grande connectivité financière déclarée, d'autant plus que le prochain cycle d'évaluations exige des pays qu'ils évaluent de manière adéquate les risques liés au FP en vertu de la recommandation 1 et du résultat immédiat 11. La capacité à obtenir des informations fiables et crédibles pour étayer l'évaluation des risques de financement de la prolifération liés à la RPDC est entravée par la fin récente du mandat du groupe d'experts du Comité 1718. Par conséquent, le GAFI suivra les mesures visant à se conformer aux sanctions financières ciblées de la RPDC et la mise en œuvre des contre-mesures à l'encontre de la RPDC.

L'Iran

En juin 2016, l'Iran s'est engagé à remédier à ses lacunes stratégiques. Le plan d'action de l'Iran a expiré en janvier 2018. En février 2020, le GAFI a constaté que l'Iran n'avait pas achevé le plan d'action.^[1]

En octobre 2019, le GAFI a appelé ses membres et a exhorté toutes les juridictions à : exiger un examen de contrôle renforcé pour les succursales et les filiales des institutions financières basées en Iran ; mettre en place des mécanismes de déclaration pertinents renforcés ou une déclaration systématique des transactions financières ; et exiger des exigences d'audit externe renforcées pour les groupes financiers en ce qui concerne l'une de leurs succursales et filiales situées en Iran.

Aujourd'hui, étant donné que l'Iran n'a pas promulgué les conventions de Palerme et sur le financement du terrorisme conformément aux normes du GAFI, le GAFI lève totalement la suspension des contre-mesures et appelle ses membres et toutes les juridictions à appliquer des contre-mesures efficaces, conformément à la recommandation 19.^[2]

L'Iran restera dans la déclaration du GAFI sur les [juridictions à haut risque faisant l'objet d'un appel à action] jusqu'à ce que le plan d'action complet ait été achevé. Si l'Iran ratifie la Convention de Palerme et la Convention sur le Financement du Terrorisme, conformément aux normes du GAFI, le GAFI décidera des prochaines étapes, y compris la suspension éventuelle des contre-mesures. Jusqu'à ce que l'Iran mette en œuvre les mesures requises pour remédier aux défaillances identifiées en matière de lutte contre le financement du terrorisme dans le plan d'action, le GAFI restera préoccupé par le risque de financement du terrorisme émanant de l'Iran et par la menace qu'il fait peser sur le système financier international.

^[1] En juin 2016, le GAFI a salué l'engagement politique de haut niveau de l'Iran à remédier à ses défaillances stratégiques en matière de LBC/FT, ainsi que sa décision de solliciter une assistance technique pour la mise en œuvre du plan d'action. Depuis 2016, l'Iran a mis en place un régime de déclaration des espèces, a promulgué des amendements à sa Loi sur le financement du terrorisme et à sa Loi sur la lutte contre le blanchiment de capitaux, et a adopté un règlement administratif relatif à la LBC.

En février 2020, le GAFI a noté qu'il y avait encore des points qui n'étaient pas achevés et que l'Iran devrait pleinement traiter : (1) incriminer de manière adéquate le financement du terrorisme, y compris en supprimant l'exemption pour les groupes désignés « tentant de mettre fin à l'occupation étrangère, au colonialisme et au racisme » ; (2) identifier et geler les actifs terroristes conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies ; (3) assurer un régime adéquat et exécutoire relatif au devoir de vigilance relatif à la clientèle ; (4) démontrer comment les autorités identifient et sanctionnent les prestataires de services de transfert de fonds ou de valeurs non agréés ; (5) ratifier et mettre en œuvre les conventions de Palerme et sur le financement du terrorisme et clarifier la capacité à fournir une entraide judiciaire mutuelle ; et (6) veiller à ce que les institutions financières vérifient que les virements électroniques contiennent des informations complètes sur le donneur d'ordre et le bénéficiaire.

[2] Les pays devraient être en mesure d'appliquer des contre-mesures appropriées lorsque le GAFI les y invite. Les pays devraient également être en mesure d'appliquer des contre-mesures indépendamment de toute demande du GAFI. Ces contre-mesures devraient être efficaces et proportionnées aux risques.

La note interprétative de la recommandation 19 donne des exemples de contre-mesures qui pourraient être prises par les pays.

Juridictions faisant l'objet d'un appel du GAFI à ses membres et aux autres juridictions pour qu'ils appliquent des mesures de vigilance renforcées

proportionnées aux risques émanant de cette juridiction

Myanmar

En février 2020, le Myanmar s'est engagé à remédier à ses défaillances stratégiques. Le plan d'action du Myanmar a expiré en septembre 2021.

En octobre 2022, compte tenu de l'absence persistante de progrès et du fait que la majorité de ses points d'action n'était toujours pas traitée après un an au-delà de la date limite du plan d'action, le GAFI a décidé qu'une action supplémentaire était nécessaire conformément à ses procédures et le GAFI appelle ses membres et les autres juridictions à appliquer des mesures de vigilance renforcées proportionnées aux risques émanant du Myanmar. Le GAFI exige que, dans le cadre des mesures de vigilance renforcées, les institutions financières augmentent le degré et la nature de la surveillance de la relation d'affaires, afin de déterminer si ces transactions ou activités paraissent inhabituelles ou suspectes. Lorsqu'ils appliquent des mesures de vigilance renforcées, les pays devraient veiller à ce que les flux de fonds destinés à l'aide humanitaire, aux activités légitimes des OBNL et aux envois de fonds ne soient pas interrompus. Si aucun progrès supplémentaire n'est réalisé d'ici octobre 2024, le GAFI envisagera des contre-mesures.

Les progrès d'ensemble du Myanmar restent lents. Le Myanmar devrait continuer à travailler à la mise en œuvre de son plan d'action pour remédier à ces lacunes, notamment en : (1) démontrant une meilleure compréhension des risques de blanchiment d'argent dans les domaines clés ; (2) démontrant que les opérateurs de hundi sont enregistrés et contrôlés ; (3) démontrant une utilisation accrue du renseignement financier dans les enquêtes des AEPP, et en augmentant l'analyse opérationnelle et les diffusions par la cellule de renseignement financier (CRF) ; (4) veillant à ce que le blanchiment d'argent fasse l'objet d'enquêtes/de poursuites en fonction des risques ; (5) démontrant que les enquêtes sur les cas de BC transnationaux font l'objet d'une coopération internationale ; (6) démontrant une augmentation du gel/saisie et de la

confiscation des produits criminels, des instruments et/ou des biens de valeur équivalente ; (7) gérant les actifs saisis afin de préserver la valeur des biens saisis jusqu'à leur confiscation ; et en (8) remédiant aux défaillances en matière de conformité technique liées à la R.7 afin d'assurer une mise en œuvre efficace des sanctions financières ciblées liées au financement de la prolifération.

Le GAFI exhorte le Myanmar à travailler pour remédier pleinement à ses défaillances en matière de LBC/FT, et notamment à démontrer que son contrôle et sa surveillance des services de transfert de fonds ou de valeurs (STFV) sont fondés sur une compréhension documentée et solide des risques de BC/FT, afin d'atténuer la surveillance induite des flux financiers légitimes.

Le Myanmar restera sur la liste des pays faisant l'objet d'un appel à action jusqu'à ce que son plan d'action complet soit achevé.

Related materials

28 juin 2024

[Juridictions faisant l'objet d'une surveillance renforcée - juin 2024](#)

Les juridictions à haut risque présentent d'importantes lacunes stratégiques dans leurs régimes de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération

28 juin 2024

[Résultats de la plénière du GAFI, 26-28 juin 2024](#)

La sixième et dernière plénière du GAFI sous la présidence de T. Raja Kumar de Singapour s'est achevée aujourd'hui. Les délégués du

réseau mondial du GAFI, qui compte plus de 200 juridictions, et les observateurs des organisations internationales ont participé à trois jours de discussions sur les principales questions relatives au blanchiment de capitaux, au financement du terrorisme et au financement de la prolifération à Singapour.

Découvrez

[GAFI →](#)

[Pays →](#)

[Publications →](#)

[Calendriers →](#)

[Le secteur privé →](#)

[Informations pour les étudiants et les universitaires →](#)

Besoin d'aide?

[Avertissement →](#)

[Foire aux questions →](#)

[Glossaire GAFI →](#)

En savoir plus

FATF Training and
Support Activities

Accès restreint pour
→
délégués du GAFI



Contactez-nous

[Terms & conditions](#) | [Politique de protection de la vie privée](#) | [Sitemap](#)

© fatf-gafi 2024. All rights reserved